

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Poitiers ont siégé aujourd'hui dans des conditions inhabituelles et pour une des toutes dernières CAPA. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues et qui évite toute erreur. Malgré cela, le SNEP-FSU continuera à défendre et informer les collègues sur leurs droits. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Les annonces du gouvernement sur une revalorisation par des primes ne peuvent nous satisfaire. Ce ne sont pas des primes, des médailles ou encore des badges, pour quelques-uns seulement, que les agents réclament, ce sont des créations de postes et des revalorisations salariales qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercer sereinement.

Dans ce contexte, Les commissaires paritaires du SNEP FSU Poitiers sont intervenus sur les points suivants :

Le gel de l'ancienneté dans l'échelon

Nous avons demandé des explications sur les barèmes des 19 collègues dont la partie "Points d'ancienneté" n'a pas évolué cette année, alors qu'elle aurait dû augmenter mécaniquement de 10 points. Leurs années d'ancienneté dans l'échelon sont « gelées », un peu comme nos salaires du reste. Cette situation constitue un sérieux problème puisqu'elle remet en cause l'équité de traitement dans le cadre des promotions à la hors classe.

L'Administration explique que c'est un problème de « bornes » et qu'ils suivent les directives ministérielles même si c'est « inaudible » et « difficile à expliquer » pour les collègues... La démarche nationale est compliquée à comprendre certes mais on doit l'appliquer pour qu'elle soit garante dans toutes les académies des mêmes conditions d'avancement pour toutes et tous. Les problématiques seront néanmoins « remontées » au Ministère ... Nos 19 collègues voient donc leur ancienneté gelées pour un an à cause de recommandations ministérielles absolument insensées...

Le Déséquilibre hommes / Femmes

Pour notre académie, le contingent était de 31 promotions pour 182 candidats (soit un tout petit peu plus de 17%). Le projet d'avancement prévoyait la promotion de 10 collègues au 11ème échelon et 21 au 10ème échelon et la promotion de seulement 10 femmes, pour 21 hommes, un déséquilibre très important qui s'explique en partie par le nombre d'homme dans la plage de promotion 107 /182 collègues à l'échelon 9+2, mais aussi certainement par un retard encore marqué de l'avancement d'échelon en début de carrière pour nos collègues femmes.

Un rééquilibrage partiel a donc été acté en séance, promouvant une femme de plus, faisant passer le ratio à 38% de femmes contre 42% d'hommes atteignant le grade de la hors classe au 1^{er} sept 2020. Aller plus loin aurait trop lourdement pénalisé les collègues.

Le Secrétaire Général réaffirmant la volonté du Rectorat de Poitiers d'aller vers un équilibre hommes /femmes et de mener les campagnes de promotion et d'avancement en ce sens.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une refonte de la grille indiciaire de la classe normale intégrant les indices de la hors-classe et de la classe exceptionnelle permettant à toutes et tous d'atteindre le nouvel indice 1067 qui prendra effet avec le PPCR. La grille indiciaire revalorisée des agrégés doit devenir la référence pour tous.

Les questions diverses

Sur les prochaines campagnes d'affectation des TZR : Les organisations syndicales de la FSU ont été entendues, la première phase sera bien avancée à mi-juillet, les collègues recevront leur notification d'affectation. Une deuxième phase est prévue en août.

Malheureusement, les services du rectorat ont refusé la proposition du SNEP-FSU d'organiser un groupe de travail relatif à ces affectations. Elles se feront donc sans l'expérience de terrain et la connaissance des dossiers personnels des commissaires paritaires.

Les collègues contractuels seront affectés dans le même temps que la seconde phase, au mois d'août.

Les stagiaires doivent d'ores et déjà saisir leur vœux inter académiques, jusqu'au 13 juillet. L'affectation n'aura lieu qu'au mois d'août.

Enfin, le SNEP FSU Poitiers est revenu sur la date de la prochaine et dernière CAPA classe exceptionnelle. Elle n'aura lieu que le 15 septembre (au lieu du 10 juin) !! Se pose alors la question des collègues retraitables. Quittant leur fonction au 1^{er} septembre, comment les promouvables pourront-ils y prétendre ? Leur faudra-t-il différer leur date de départ en retraite pour rester 6 mois de plus et en bénéficier pour leur retraite ?

Le secrétaire général a reconnu cette difficulté de la classe Exceptionnelle 2020, compte tenu des circonstances. Il assure que le rectorat assumera le suivi, l'accompagnement des collègues. Celles et ceux qui pourraient être concernés devraient être contactés par les services de la DPE.